

## **Le verset de la semaine**

### **Matoth**

#### **La sainteté de la parole**

Le début de la paracha traite de l'obligation pour l'homme de respecter ses vœux :

*« Un homme qui voue un vœu à Hachem ou s'impose, par un serment une interdiction à lui-même, ne profanera pas sa parole. Tout ce qui est sorti de sa bouche, il le fera. » (Nombres 30, 3)*

L'expression « ne profanera pas sa parole » requiert notre attention. La Thora ne se contente pas de nous dire que l'engagement pris doit impérativement être respecté. Elle souligne que le non-respect de l'engagement est une « profanation de la parole ».

Si la parole peut être profanée, c'est qu'elle comporte donc une dimension de sainteté. La parole est l'expression de la pensée, et la pensée est le miroir de l'âme qui est, selon l'expression consacrée, « partie de la lumière divine ».

Ne pas tenir un engagement est donc une double faute. D'abord, envers autrui qui comptait sur nous, mais aussi envers nous-mêmes, les mots sortant de notre bouche étant dès lors considérés comme sans valeur. Ce qui distingue l'humain de l'animal est la parole. Profaner la parole, c'est donc perdre ce qui fait notre dignité d'homme.

C'est ainsi que ce passage du début de la paracha vient donner du poids à l'engagement que prendront les tribus de Gad et de Réouven : ayant reçu pour leur héritage des terres situées au-delà du Jourdain, elles se sont engagées à participer à la conquête du pays en avant-garde de l'armée d'Israël, engagement qu'elles respecteront scrupuleusement.

Prenons garde à tous les mots qui sortent de notre bouche : ils sont empreints de sainteté.